

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les journaux livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :
À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.
À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
 (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant l'année, en avance	12
Abonnement à l'Album Annuel, Littéraire et Musical, en avance	2
Aux deux publications réunies	14
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	25
Dix lignes et au-dessous, première insertion	30
Au-dessus par ligne	40
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (A brancher les lettres.)	

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Avis aux Contracteurs de Bois.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU de la COMPAGNIE du CHEMIN DE FER de ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE, jusqu'au 9e jour de JANVIER prochain, pour la description de bois suivant, pour la construction du chemin depuis le Fleuve St. Laurent jusqu'à un point dans le townshipp d'Acton, distance d'environ 45 milles, pour être livré avant le PREMIER AOUT 1847, sur la li ne du chemin, à tels points qui seront fixés par l'Ingénieur, savoir :

PIECES DE BOIS LONGITUDINALES, sciées, de 8 pouces carrés sur 12 pouces, de 18, 27 et 35 pieds de long, échantillonné en Pin ou Epinette rouge de la meilleure qualité. Aussi, barres de chêne ou d'Epinette rouge, pour traverses, de 2 1/2 pouces d'épais, de 6 pouces de large et de 8 pieds de long. Le tout pour être livré bon, loyal et marchand, tant bois que barres, exempte de nouës noirs de crevasses ou de fentes, et ne devant en aucun cas être du jeune bois.

Le Bois sera livré à des points n'exécédant pas un quart de mille de distance en distance, sur la division suivante du chemin savoir :

PREMIERE DIVISION, s'étendant depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à Richelieu, à Belœil.

SECONDE DIVISION, s'étendant depuis la rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe.

TROISIEME DIVISION, depuis St. Hyacinthe jusqu'au point ci-dessus mentionné dans le Townshipp d'Acton.

Les soumissionnaires éclairciront, 1^o le montant et la sorte de bois qu'ils fournissent, 2^o sur la coupe de ces divisions ils le livreront ; 3^o le prix par pied courant de pièces de chaque sorte de bois ; 4^o le prix de chaque traverse de chêne ou d'epinette rouge.

Les personnes offertes contracter pour bois ou traverses qui sont mentionnées à l'Ingénieur ou aux Directeurs avant priées d'accompagner leurs propositions de références quant à leur caractère ou à leur capacité ; et dans tous les cas où une proposition sera acceptée et un contrat fait, le contracteur sera tenu de donner les ordres de deux ans après l'achèvement de son contrat pour la fidèle exécution du contrat, sous les termes suivants.

Pour plus amples conditions s'adresser au bureau de la Compagnie, Petite Rue St. Jacques No. 18. THOMAS STEERS, Secrétaire et Titulaire.

Bureau de la Compagnie
 7 Décembre 1846

TRAITE sur les Lois Civiles de BAS-Canada.

Par Henri Desrivieres Beaupre.

TROIS VOLS., IN-8.—PRIX 20s.

En Vente Chez
 E. R. FABRE, et Cie.
 Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, No. 3.
 9 déc.

INSTITUT CANADIEN. AVIS.

LES membres de l'INSTITUT CANADIEN sont informés que l'Assemblée générale a été tenue le 26 novembre dernier, où les membres de cette institution qui, par leur dévouement, ont soutenu le but de la société, ont été récompensés par des médailles d'honneur. Les noms des membres qui ont été ainsi récompensés, et les noms de ceux qui ont été élus membres de cette société, et leurs noms seront affichés de la liste des membres de l'Institut.

Ceux qui voudront payer leurs contributions doivent s'adresser au trésorier, lequel sera toujours prêt à les recevoir au bureau de M.M. Chénier & Doran, rue St. Vincent.

V. P. W. DORAN, Étud. en Droit,
 Montréal, 4 Déc. 1846. Trésorier de l'Institut.

VOITURES, SLEIGS, CARROSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. MAUTHNER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleigs, Sc. No. 127, Grande rue St. Laurent, quelqnes portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qu'il vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant en possession des patrons les plus récents et approuvés par la mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. S'il y a en toute circonstance de rassemblement, M. M. G., a eu en main une grande variété de Sleigs, Les réparations et le peignage de voitures seront faites avec promptitude et la plus grande attention.

Montréal, 9 déc. 1846.

PELLETÉRIES.

LES sousigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletées, consistant en Matras, Laitière, Feuilles, Rond, Castor, Neutria, Vison, Loutré, Loup marin, lustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuils de Lorette et des Raquettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord-est à place d'armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES,
 4 décembre.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sousigné ont bien l'honneur d'annoncer qu'il expédient par les PROCHAINES MAILS ANGLAIS, 12 et 21 Décembre courant, leurs commandes pour les premiers et qu'ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES DE DIDOT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, MÉDECINE, PÊCHE, etc., Gravures, Cartes Géographiques, Globes, etc. de tous les objets de manufacture Française.

E. R. FABRE, et Cie.
 Librairie Canadienne, rue St. Vincent, No. 3.
 9 déc.

ANALYSE Du traité d'Economie Politique de J. Bt. Say. LIVRE SECOND. DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES. CHAPITRE PREMIER. Des fondemens de la valeur des choses.

(suite.)

De là nait pour chaque produit une certaine quantité recherchée et demandée en chaque lieu, quantité qui est modifiée par le prix auquel il peut être fourni ; car plus il revient cher au producteur en raison des frais de production dont il est le résultat, et plus, dans la classification qu'en font les consommateurs, il est reculé et se voit préférer tous les produits capables de procurer une satisfaction plus grande pour le même prix.

En même temps que la quantité demandée de chaque produit est modifiée par ses frais de production, elle l'est par le nombre de ses consommateurs, par le nombre des personnes qui éprouvent le besoin de la consommer et qui ont en même temps les moyens de se satisfaire. Les fortunes, en tout pays, s'élevèrent par gradations insensibles, depuis les plus petites fortunes, qui sont les plus multipliées, jusqu'à la plus grande qui est unique. Il en résulte que les produits, qui sont tous désirables pour la plupart des hommes, ne sont néanmoins demandés réellement, et avec la faculté de les acquérir, que par un certain nombre d'entre eux ; et par ceux-ci, en plus ou moins grande abondance. Il en résulte encore que le même produit ou plusieurs produits, sans que leur utilité intrinsèque soit devenue plus grande, sont plus demandés à mesure qu'ils sont à plus bas prix, parcequ'alors ils se répandent dans une région où la pyramide des fortunes est plus large, et qu'ils se trouvent à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. Les classes qui demandent sont au contraire d'autant moins nombreuses, que la valeur du produit va en s'élevant.

Si, dans un hiver rigoureux, on parvient à faire des gilets de laine tricotée qui ne reviennent qu'à six francs, il est probable tous les gens auxquels il restera six francs, après qu'ils auront satisfait à tous les besoins qui sont ou qu'ils regardent comme plus indispensables qu'un gilet de laine, en achèteront. Mais ceux auxquels, quand tous leurs besoins plus indispensables auront été satisfaits, il ne restera que 5 francs, n'en pourront acheter. Si l'on parvient à fabriquer les mêmes gilets pour 5 francs, le nombre de leurs consommateurs s'accroîtra de toute cette dernière classe. Ce nombre s'accroîtra encore si l'on parvient à les donner pour quatre francs ; et c'est ainsi que des produits qui jadis n'étaient qu'à l'usage des plus grandes fortunes, comme les bas, se sont maintenant répandus dans presque toutes les classes.—L'effet contraire a lieu lorsqu'une marchandise hausse de prix, soit à cause de l'impit, soit par tout autre motif. Elle cesse d'avoir le même nombre de consommateurs ; car on ne peut acquérir en général que ce qu'on peut payer, et les causes qui élèvent le prix des choses, ne sont pas celles qui augmentent les facultés des acquéreurs. C'est ainsi que presque partout le bas peuple est obligé de se passer d'une foule de produits qui conviennent à une société civilisée, par la nécessité où il est de se procurer d'autres produits plus essentiels pour son existence. En pareil cas, non seulement le nombre des consommateurs diminue, mais chaque consommateur réduit le montant de sa consommation.

Dans les spéculations commerciales, l'acheteur, ne s'approvisionnant pas pour sa propre consommation, proportionnée ses achats à ce qu'il espère pouvoir vendre ; or, la quantité de marchandises qu'il pourra vendre étant proportionnée au prix où il pourra les établir, il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé, et d'autant plus que le prix sera moindre.

Telles sont les causes générales qui bornent la quantité de chaque chose qui peut être demandée. Et connue cette quantité varie suivant le prix auquel elle peut être offerte, on voit que l'on ne doit jamais parler de quantité demandée sans exprimer ou supposer convenue cette restriction : au prix que l'on peut se la procurer. Quant à la quantité offerte, ne s'est pas seulement celle dont l'offre est formellement exprimée ; c'est la quantité d'une marchandise que ses possesseurs actuels sont disposés à céder en échange d'une autre, ou, si l'on veut, à vendre au cours. On dit alors de cette marchandise qu'elle est dans la circulation.

Comme il n'y a de marchandise réellement offerte que celle qui est offerte au cours, au prix courant, celle qui, par ses frais de production, reviendrait plus cher que le cours, ne sera pas produite, ne sera pas offerte. Ces produits ne pouvant entrer dans la circulation, leur concurrence n'est point à redouter pour les produits déjà existants.

*Voyez la Revue, Vol. 1er, Nos. 9, 13, 16, 22, 23, 26, et 32 ; vol. 2e, Nos. 2, 6, 9, et 13 ; vol. 3e, Nos. 4, 5, 2 bis, 10, 15, 19, 70, 73, 88, 89, 91.

Indépendamment de ces causes générales et permanentes qui bornent les quantités offertes et demandées, il y en a de passagères et accidentelles, dont l'action se combine toujours plus ou moins avec l'action des causes générales. Ainsi quand l'année s'annonce pour être bonne et fertile en vins, les vins des récoltes précédentes, même avant qu'on ait pulvérisé la consommation une seule goutte de la récolte nouvelle, baissent de prix, parcequ'ils sont plus offerts et moins demandés. Les marchands redoutent la concurrence des vins nouveaux, et se hâtent de mettre en vente. Les consommateurs, par la raison contraire, épuisent leurs provisions sans les renouveler, se flattant de les renouveler plus tard à moins de frais.

(A continuer.)

SOUVENIR HISTORIQUE. GUILLIN-DUMONTET.

Nous empruntons à une dramatique histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution, dont un jeune et savant littérateur lyonnais, M. Ballez, a été l'auteur, le troisième volume, le récit qu'on va lire. On dirait un de ces combats de géants comme la féodalité nous en montre. Nous recommandons vivement, à ceux de nos lecteurs qui aiment à lire des faits bien racontés, le travail de M. Ballez, dont la fin ne tardera pas à voir le jour.

Engagé comme mousse dans la marine royale dès l'âge de neuf ans, le jeune Guillin-Dumontet donna ses chets par une intempérie qui rappelait l'existence de Jean-Bart, des du Casse, et promettait de plus un héros à la marine française. A seize ans, il fut décoré de la croix de Saint-Louis ; le fait est surprenant, puisque les statuts et les règlements de cet ordre n'admettaient, comme chacun le sait, que de vieux officiers après de longs et glorieux services. Mais Guillin-Dumontet avait donné lieu à cette brillante exception par une action qui était aussi sans exemple : un incendie s'était déclaré à son bord ; malgré tous les efforts le navire allait sauter, l'équipage désespéré n'attendait plus que la mort ; le jeune marin s'élança dans la saine-barbe et parvint seul à jeter les poudres à la mer ; on put alors se rendre maître du feu et le navire fut sauvé. Après avoir passé rapidement par la hiérarchie des grades, Guillin-Dumontet fut long-temps capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes. Appelé ensuite à divers commandements importants, il donna sans cesse de nouvelles preuves de sa bravoure, fit partout respecter son pavillon, et fut cité souvent à l'ordre du jour avec les éloges qui lui étaient dus ; enfin, nommé gouverneur du Sénégal, il administra sagement et généralement la colonie, et revint en France pour y finir ses jours en repos après une vie si laborieuse et si bien remplie ; il ramenait avec lui sa jeune femme et deux enfans bien-aimés. M. Dumontet, malgré son âge, était d'une vigueur d'esprit et de corps peu commune, qui s'était entretenue dans ses durs travaux ; il avait conservé dans la vie privée la brusquerie, la rudesse et ce ton d'autorité irrésistible dont il avait pris l'habitude dans l'exercice d'un long commandement parmi des gens de mer ; au fond c'était un cœur généreux, facile à réjouir, plein de pitié pour toutes les misères, de charité pour les pauvres ; mais malhabile à exprimer des émotions qui ne s'accordaient pas avec sa dureté apparente. Ce brave homme n'avait su livrer qu'un secret à ses excellents mouvements. Il lui arrivait souvent même de cacher son nom et sa qualité en faisant ses bonnes œuvres. Dans le cruel hiver de 1789, il fit entrer nuit et jour, dans les cours du château de Polyeux, de grands feux où les pauvres gens venaient se chauffer, et tant que dura ce froid excessif, M. Guillin-Dumontet, sa femme et ses enfans ne cessèrent de porter de chaudière en chaudière le secours et les consolations. Il était réservé à M. Dumontet, comme à son souverain, d'éprouver en cette occasion l'ingratitude du peuple on sait combien Louis XVI signala, lui aussi ; dans cette saison mémorable, sa bienfaisance et son amour paternel ; mais il n'était plus rare alors de voir des malheureux dévaster les maisons charitables ou la veille encore ils avaient trouvé une aile et du pain. Quand les brûlures de citadells, semant l'épouvante, parcoururent la province du Dauphiné. M. Guillin-Dumontet, apprenant ces bruits sinistres, ne put retenir son indignation ; il s'écria avec sa franchise habituelle : « que les nobles de ce pays étaient des lâches qui se laissaient griller comme des agneaux dans la cuisine de leurs manoirs, quand ils devaient bravement se faire tuer sur la porte fussent-ils un contre cent.—Je voudrais bien, dit-il encore, qu'on m'attaquât, je ferais voir à ces canards de boutasse, ce que c'est qu'un vieux loup de mer. » Ce propos surpris, réparé, commenté, piqua l'orgueil brutal de l'habitant de Polyeux, et s'ils oublièrent les bienfaits du vieux marin, ils prouvèrent cruellement plus tard qu'ils se souvenaient d'une provocation légitime, après tout, et qui ne s'adressait qu'à des scélérats.

Le château de Polyeux, au mois de décembre 1790, avait déjà subi les premières atteintes du régime révolutionnaire. On trouve les détails suivans dans un journal de l'époque, le *Mercure de France* :

« La demeure de M. Dumontet a été l'objet d'une de ces fouilles inquisitoriales par lesquelles se signalent le despotisme des municipalités et l'ardente inquiétude du peuple. Un imposteur, d'annonce-t-il une maison comme renfermant un arsenal, ou une mine pour sauter le pays, ou une contre-révolution, assésit la multitude s'ébranla, la garde nationale l'accompagna, des municipaux les suivent ; on investit le toit d'un citoyen paisible, on enfonce les portes s'il ne les ouvre ; on parcourt, dans l'espoir de le trouver coupable, toutes les recoins de son domicile ; on sème l'épouvante dans sa famille, trop heureux si l'opération ne s'achève pas par l'incendie ou le pillage, ou du moins par une arrestation arbitraire. Mais la maison reste notée, et, au premier incident les frénétiques et les brigands y portent le ravage. Telle est la police publique qui forme aujourd'hui, en France, la sauvegarde des citoyens. »

M. Guillin-Dumontet se plaignit au département du Rhône, l'un de ceux qui se faisaient encore à la vaine formule : *La loi est le roi*. Ce corps administratif blâma cette visite inquisitoriale comme un attentat, défendit formellement de pareilles violences et en même temps invita M. Dumontet à signifier aux municipalités coupables le décret qui les rendait responsables des dommages. Au surplus, les perquisitions faites ayant donné lieu de constater que le château n'était pas à craindre, semblaient le mettre à l'abri de vexations nouvelles. M. Guillin-Dumontet pouvait donc se promettre quelque tranquillité.

Vaines prévisions, précautions inutiles contre la plus basse tyrannie qui ait jamais pesé sur un peuple ! Le 26 juin 1791, par suite d'instigations secrètement parties des clubs de Lyon, l'agitation se répandit à Polyeux, des rumeurs sinistres frappèrent les esprits ; les hommes s'échauffèrent en des conciliabules, les femmes s'effrayèrent, le génie du mal sembla souffler dans les cœurs une sourde rage. Que va-t-il se passer ? partout règne encore un sombre silence.

C'était un jour de fête, Mme Guillin-Dumontet était allée à la messe avec ses enfans. En sortant de l'église, on l'aperçut à voix basse qu'un mouvement d'attaque se préparait contre le château et que de grands malheurs le menaçaient, elle et son mari. La malheureuse femme étonnée, et jusqu'alors sans défiance, ne peut croire à ce qu'on lui dit, elle répondit bien loin cet avis, elle se refuse à la nécessité pressante de quitter sa maison, de partir et d'emmenner ses enfans, elle néglige ainsi les précautions qu'on pouvait prendre encore ; elle arriva pourtant chez elle toute troublée et rapporte l'avis à son mari, qui s'écria :—Ils ne l'oseront pas !

Dès ce moment la fuite devient impossible, les paysans, réunis en armes devant l'église, déclament en cris de fureur ; ils se valent qu'ils vont marcher contre le château et s'en laisseront pas pierre sur pierre. Des inconnus les haranguent, ils s'organisent et se mettent en marche en brandissant leurs armes.

M. Guillin-Dumontet, ne doutant plus de leurs desseins, oublie son âge, et malgré les blessures dont il est couvert, malgré le petit nombre de domestiques qui peuvent le secourir, il se prépare bravement à la défense, il revêt son vieil uniforme, parcourt la maison, en fait fermer et barricader les portes, distribue à ses gens des fusils de chasse et fait charger les armes. Il avait retrouvé toute l'énergie de sa jeunesse, tout le courage et le sang-froid qu'il avait si souvent déployés devant l'ennemi. Sa femme en pleurs accourt, se jette à ses pieds et le supplie de se retirer, ou du moins de se soumettre et de tenter un accommodement ; elle lui présente ses deux enfans qui pleurent et prient avec elle. Cet aspect, livré aux plus chers sentimens de son cœur, lui dut être le plus redoutable ; il y résista.

—Non, s'écria-t-il, il ne sera pas dit qu'un homme qui n'a capitulé de sa vie, et qui n'ont pu faire trembler les plus farouches Indiens, se soit soustrait par une lâcheté aux menaces de quelques centaines de paysans. Qu'ils viennent, je les attends !

Et il se constitua bravement l'ennemi d'une multitude exaspérée.

Sur les dix heures du matin, on vit de loin une petite armée s'approcher du château ; deux municipalités des environs s'étaient réunies à celle de Polyeux, toutes décorées de leurs écharpes et suivies de trois cents gardes nationaux. On marchait dans cette appareil contre un seul homme, contre un vieillard ! Une perquisition d'armes cachées servait encore de prétexte à cette incroyable expédition.

Dans cette extrémité, Mme Guillin-Dumontet retrouva ce courage de désespoir, ce sang-froid sublime dont tant de femmes firent preuve au milieu des horreurs de cette époque ; elle

présente seule et calme au devant de la municipalité ; elle demande avec douceur les motifs de ces démonstrations menaçantes. « On veut connaître, dit-elle, l'état du château et le nombre d'armes qu'on y cache. » Elle rappelle alors la visite du mois de décembre précédent, les arrêtés du département à ce sujet ; elle s'explique avec une modération et une présence d'esprit admirables ; elle demande enfin à vérifier l'ordre légal qui autorise cette nouvelle violation de domicile. Un refus de le monter. Elle va retrouver son mari et le supplie de tenter encore les voies de la douceur. Dumontet se présente lui-même ; il rappelle à son tour ce qui s'est passé au mois de décembre, sa justification écoutée en cette occasion, les arrêtés de l'autorité qui le protègent à l'avenir ; mais quoi qu'il en soit, pour l'amour de la tranquillité publique, pour n'avoir point à se reprocher les malheurs qui pourront suivre, pour donner une dernière preuve de son obéissance à la loi, il se soumettra, dit-il, pourvu qu'on veuille bien lui monter l'ordre légal en vertu duquel on agit. Cet ordre n'existait pas ; on répond par des clameurs.

—C'est donc une déclaration de guerre, s'écrie Guillin indigné, un gnet-apens provoqué par des haines particulières et de basses vanteries que vous exercez contre moi ?

—Oui répond une voix, car tu es contre nous ; tu as manifesté la prétention de conserver tes droits féodaux ; tu encourageas les nobles du pays à mépriser les lois ; ton frère l'avocat a conspiré avec les princes émigrés, et tu n'as pu ignorer ses machinations. Tu es un aristocrate, un ennemi de la France.

—Tu es au moins, misérable, dit le vieillard en découvrant son poitrine, vois ces blessures ! C'est en combattant pour la France que je les ai reçues ; les ennemis de la France, c'est vous ! ou plutôt ceux qui vous émeuvent et qui vous envoient égarer ses meilleurs soldats.

La scène se passait à vingt pas de la porte du château ; il y avait là un nommé Rosier, deux fois détaché de l'armée, capitaine de la garde nationale de Chasselay, qui à ces derniers mots, saute sur Guillin et le prend à la gorge. Le vieux commandant tire un pistolet, se débarrasse de son adversaire et rentre au château, dont il fait aussitôt fermer la porte.

Alors la foule éffrayée pousse le cri : *Aux armes !* des émissaires se répandent dans les campagnes voisines ; trente paroisses s'ébranlent, trente drapeaux se déploient, et deux mille hommes sous les armes viennent assiéger un vieillard, sa femme et deux enfans. Cependant l'ancien gouverneur rassemble ses gens, les exhorte et s'efforce de les animer de son courage ; mais à la vue du nombre des ennemis et des apprêts formidables dont ils sont entourés, quelques uns de ses hommes faiblissent et demandent la permission de se retirer ; le commandant le leur accorde. Cet exemple gagne les autres, ils s'en vont presque tous. Guillin se retourne et s'écrie avec l'emparement du style militaire :—

—Que les lâches qui ont peur s'en aillent ! Quant à moi, la dernière pierre du château croulera sur ma tête ; je me défendrai seul.

Mais alors un negro que le vieux gouverneur avait ramené des Indes, voyant cet abandon et transporté à ces paroles de son maître, se jette à ses pieds en pleurant et jure de combattre à ses côtés jusqu'à la mort. Ce negro s'appelait Zamor ; il était jeune, de grande taille et d'une force prodigieuse.

Cependant Mme Guillin-Dumontet ne désespérant point d'apaiser la fureur populaire ; elle descend encore une fois parmi les furieux ; elle leur représente qu'il suffit d'une députation choisie et nommée par les chefs, pour visiter le château et dissiper les soupçons ; on la repousse. Ce n'était pas là le compte de cette populace. Pourtant les municipaux se laissent toucher, ils calment un moment leurs troupes. On choisit dans le tumulte des députés qui pénétrèrent dans le château, qui le parcoururent dans tous les sens, qui cherchèrent, fouillèrent et redescendirent, affirmant sur l'honneur qu'ils n'ont trouvé qu'un petit nombre d'armes, de simples fusils de chasse, point de canons, point d'arsenaux contre-révolutionnaires, point de magasins.

—Qu'importe ! s'écrie la multitude impatiente, c'est un riche, un noble, un aristocrate, un soutien de la féodalité, un complice de son frère et des princes émigrés ; il mérite la mort, il faut qu'il meure.

Et ces cris sont suivis d'une décharge qui crible de balles les fenêtres du château. C'en est fait le combat s'engage ; M. Guillin-Dumontet, armé d'un tromblon, fait feu, et la mitraille ouvre une terrible trouée dans la foule ; les paysans, étonnés, se replient les uns sur les autres, mais leur nombre les rassure et la vue du sang met leur fureur au comble ; ils reviennent à la charge et présentent le siège avec des cris horribles. Tout à coup une femme paraît et se précipite au devant des l'annonçantes, portant deux enfans dans ses bras ; c'est Mme Dumontet qui vient d'insister une fois demander la vie de son mari ; elle embrasse les genoux de ces furieux ; sa jeunesse, son courage, ses enfans, qu'elle tient embrassés, rien ne les touche. Point de grâce ; son mari mourra ! On la saisit

et elle est précipitée dans la fosse aux lions.

—Voyez là la femme de l'aristocrate, l'aristocrate, le soutien de la féodalité, le complice de son frère et des princes émigrés ; il mérite la mort, il faut qu'il meure.

Et ces cris sont suivis d'une décharge qui crible de balles les fenêtres du château. C'en est fait le combat s'engage ; M. Guillin-Dumontet, armé d'un tromblon, fait feu, et la mitraille ouvre une terrible trouée dans la foule ; les paysans, étonnés, se replient les uns sur les autres, mais leur nombre les rassure et la vue du sang met leur fureur au comble ; ils reviennent à la charge et présentent le siège avec des cris horribles. Tout à coup une femme paraît et se précipite au devant des l'annonçantes, portant deux enfans dans ses bras ; c'est Mme Dumontet qui vient d'insister une fois demander la vie de son mari ; elle embrasse les genoux de ces furieux ; sa jeunesse, son courage, ses enfans, qu'elle tient embrassés, rien ne les touche. Point de grâce ; son mari mourra ! On la saisit